

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2022.

Les membres du Conseil municipal décident de respecter une minute de silence en mémoire de leur collègue Jean-Pierre GAILLAUD récemment disparu.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre dernier.

M. Alain SIDAOUI demande à ce que soit annexé au précédent Procès-Verbal sa lettre de démission de la délégation aux Associations.

M. le Maire confirme avoir reçu cette requête, ce qui sera fait, et répond que le Conseil municipal avait bien compris la situation dans laquelle il était, entre sa fonction d'Adjoint aux Associations et son épouse qui était dirigeante d'une association, ce qui a créé des conflits et pouvait même amener à des risques de conflit d'intérêts.

Mme Cécile MALLET rajoute qu'à l'époque de sa nomination à ce poste aux Associations, elle lui avait fait cette mise en garde.

Voté à l'unanimité

Ordre du jour

1 – Modification du tableau des élus municipaux.

Il convient de modifier le tableau des élus-es municipaux avec l'arrivée de Céline COSTA à la place de Jean-Pierre GAILLAUD, avec le retrait de Danielle BERRUYER de sa fonction d'Adjointe, l'entrée de Micheline LIBREAU à la fonction d'Adjointe, et de Stéphanie DARRIET comme Conseillère déléguée.

Voté à l'unanimité

2 – Modification du tableau des indemnités des élus municipaux.

Il convient d'actualiser le tableau des indemnités, suivant le tableau des élus-es modifié.

Voté à l'unanimité

3 – Modification des commissions communales et des représentants aux organismes extérieurs

Suite aux différents changements dans le tableau des élus, il est proposé de modifier les Commissions comme suit :

Finances et Ressources Humaines

En charge de la Commission : M. Dominique CLAVERIE, Maire

Membres : Monique POLSTER, Alain SIDAOUI, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Danielle BERRUYER.

Urbanisme

En charge de la Commission : M. Dominique CLAVERIE

Membres : Monique POLSTER, Stéphanie DARRIET, Julie HENNAUT, Julien MIALHE, Renaud BRUNET.

Environnement

En charge de la Commission : Mme Stéphanie DARRIET

Membres : Monique POLSTER, Sébastien BEAUCOTE, Micheline LIBREAU, Dominique CLAVERIE, Julie HENNAUT, Julien MIALHE, Renaud BRUNET.

Vie Locale, Communication

Adjoint en charge de la Commission : M. Alain SIDAOUI

Membres : Gregory HOLTON, Richard JAZE, Nadia MILLOT, Cécile MALLET, Daniel CARON, Stéphanie DARRIET, Frédéric DELPECH.

Vie Associative

En charge de la Commission : M. Dominique CLAVERIE

Membres : Gregory HOLTON, Richard JAZE, Nadia MILLOT, Cécile MALLET, Daniel CARON, Stéphanie DARRIET, Frédéric DELPECH, Jacques MEILLAN.

Education, Jeunesse

Adjointe en charge de la Commission : Mme Cécile MALLET

Membres : Cécile BART, Céline COSTA, Corinne MAZAS, Micheline LIBREAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, François ROBINEAU.

Aménagement du territoire, Travaux, Bâtiments, Voirie

Adjoint en charge de la Commission : M. Daniel CARON

Membres : Monique POLSTER, Stéphanie DARRIET, Julie HENNAUT, Julien MIALHE, Renaud BRUNET, Frédéric DELPECH, Jacques MEILLAN, Richard JAZE, Sébastien BEAUCOTE.

Culture, Patrimoine

Conseillère en charge de la Commission : Mme Danielle BERRUYER

Membres : Nadia MILLOT, Viviane TRESSOUS, Sébastien BEAUCOTE, Jacques MEILLAN.

Solidarités

Adjointe en charge de la Commission : Mme Micheline LIBREAU

Membres : Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Viviane TRESSOUS, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN.

COPIL « Plan Local d'Urbanisme ». Adjointe en charge : Monique POLSTER.

Dominique CLAVERIE, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Stéphanie DARRIET, Julie HENNAUT, Julien MIALHE.

Représentants au SIAEPA du Canton de la Brède (organisme extérieur)

M. Julien MIALHE, M. Dominique CLAVERIE.

Commission d'Appels d'Offres

Membres titulaires : Richard JAZE, Monique POLSTER, Alain SIDAOU

Membres suppléants : Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU

Président de la Commission : le Maire, Dominique CLAVERIE.

Voté à l'unanimité

4 – Nomination du correspondant Incendie et Secours

En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, la Commune de Martillac doit nommer un correspondant incendie et secours pour la commune de Martillac. La nomination de M. Julien MIALHE est procédée par arrêté.

Voté à l'unanimité

5 – Décisions modificatives n°4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des écritures comptables pour ajuster les dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
	022		Dépenses imprévues	-90 000.00
012	6413		Rémunérations non titulaires	+ 113 000.00
011	627		Services bancaires et assimilés	+2 000.00
			TOTAL	+ 25 000.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
013	6459		Rbt sur charges personnel	+ 8 000.00
013	6419		Rbt sur rémunérations du personnel	+17 000.00
			TOTAL	+ 25 000.00
SECTION DE D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	21571	0150	Achat tracteur Epareuse	+51 180.00
23	2313	0173	Ecole Ext travaux	+25 000.00
21	2188	0173	Ecole achat Frigo + mixeur + dévidoirs	+ 2 500.00
16	1641	0150	Emprunt tracteur annuité	+25 590.00
	020	OPFI	Dépenses imprévues	-1 910.00

				TOTAL	+ 102 360.00
SECTION DE D'INVESTISSEMENT				RECETTES	
CHAPITRE	COMPTÉ	OPERATION		INTITULE	MONTANT
16	1641	OPFI0166		Emprunt Crédit agricole	+ 102 360.00
				TOTAL	+ 102 360.00

Voté à l'unanimité

6 – Délibération portant à l'ouverture des crédits d'investissement sur 25%

Il convient d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% maximum, jusqu'à l'approbation du Budget 2023.

Voté à l'unanimité

7 – Reversement de la Taxe d'aménagement Commune/EPCI

Vu l'article 109 de la Loi n°2021-1900 de finances 2022, il est désormais obligatoire que les Communes reverse une partie de la Taxe d'Aménagement au profit de l'EPCI. La CCM, qui assure quelques travaux d'équipements dans le cadre de ses compétences, doit en bénéficier sur la part à déterminer par délibération.

Voté à l'unanimité

8 – Journée spéciale ALSH : lundi 2 janvier 2023

Lundi 2 janvier 2023, dernier jour des vacances de Noël, les établissements scolaires seront normalement fermés. Pour les parents qui sont dans l'incapacité de faire garder leurs enfants, la Commune instaurera une journée payante ALSH (centre de loisirs de 7h30 à 18h30 / vu en Commission Education-Jeunesse du 21/11).

Voté à l'unanimité

9 – Modification du Règlement intérieur ALSH et Loisirs Ados

Après un test concluant durant les vacances de Toussaint, et sur proposition de la Commission Education-Jeunesse, il convient de modifier définitivement les conditions d'inscription à l'ALSH et aux Loisirs Ados pour les vacances, en permettant l'inscription à la semaine sur 5 jours et aussi sur 4 jours, et selon les places disponibles sur 3 et 2 jours. Le règlement intérieur doit être modifié en conséquence.

Voté à l'unanimité

10 – Participation et convention avec l'école des Bois

La Commune doit verser sa contribution annuelle au fonctionnement de l'école des Bois. Une convention d'objectifs sera également présentée.

Voté à l'unanimité

11 – Modification coupure éclairage nocturne

Il est possible de modifier les horaires (actuellement extinction de minuit à 6h00 sauf centre-bourg). Proposition : 22h-6h. Concernant la Zone d'Activité la coupure sera de 23h à 5h.

Voté à l'unanimité

12 – Convention ECOWATT et Plan de sobriété communal

Les collectivités territoriales peuvent s'engager à consommer moins d'électricité, particulièrement en cas de grande tension sur le système électrique (convention ECOWATT portée par RTE et l'ADEME).

La Commune adoptera son plan de sobriété énergétique, visant à réduire la consommation énergétique par les agents, et par les utilisateurs des équipements communaux.

Voté à l'unanimité

13 – Engagement des agents recenseurs (RGP 2023)

Afin de réaliser le Recensement général de la Population du 19/01 au 18/02/2023, il convient de nommer 6 agents recenseurs. La rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire (+ congés payés). Les agents recenseurs recevront 1,00 € (montant) pour chaque feuille de logement.

Voté à l'unanimité

14 – Convention d'opération pour compte de tiers : Révision allégée du PLU n°3.

Suite à la délibération du 21 juin dernier, il convient de valider l'opération pour compte de tiers, permettant à la Commune de faire supporter les frais de la Révision Allégée n°3 du PLU au Château Smith Haut Lafitte demandeur de cette procédure.

Voté à l'unanimité

15 – Rapports d'activités du SIAEPA

Il convient de valider les rapports d'activités 2022 du SIAEPA (documents transmis aux élus).

Voté à l'unanimité

16 – Convention EPFNA / Acquisition foncière

La Commune doit approuver les modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, en vue de son intervention pour se porter acquéreur des parcelles C511 et 1263 pour le compte de la Commune.

Voté à l'unanimité

17 – Instauration de redevances pour occupation des espaces communaux

Il convient d'instaurer une redevance forfaitaire pour l'occupation des espaces communaux en lien avec les raccordements aux réseaux électriques de la Commune.

Voté à l'unanimité

18 – Convention Montesquieu Football Club / USC Léognan

La Commune propriétaire du stade H. de Venancourt doit donner son accord pour que le MFC puisse conventionner avec l'USC Léognan pour la mise à disposition de terrains de football.

REPORTÉ

19 – Convention ENEDIS

La Commune propriétaire des parcelles cadastrées B 610-612-632 doit régulariser avec ENEDIS pour passage de réseaux électriques, moyennant une indemnité symbolique de 10 €.

Voté à l'unanimité

Questions diverses. Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.